



La mise en pratique de l'évaluation environnementale au Burkina Faso au sein des projets miniers aurifères

Sandrine GILLES

Doctorante, ATER, en géographie humaine

Université de Rouen, département de géographie, UMR IDEES-Géosuds
France

GILLES Sandrine, doctorante en quatrième année en géographie humaine à l'Université de Rouen. Année 2011-2012 et 2012-2013 : ATER (attaché temporaire à l'enseignement et la recherche) au sein du département de géographie de l'Université de Rouen. Réalisation de trois terrains (7 mois au total) au Burkina Faso concernant la thématique de la recherche : « L'extraction aurifère au Burkina : artisanale et industrielle. Relations entre les orpailleurs et les acteurs miniers. » Étude portée sur 5 sites témoins : 1 industriel, 3 artisanaux, 1 site industriel en friche.

Méthodologie utilisée : travail bibliographique, observation directe, entretiens formels et informels, questionnaires, récolte de données sur place.

Présentation en 2012 au 17^e colloque du SIFEE à Montréal intitulée « L'orpaillage face à l'arrivée des industries minières aurifères : Cas du Burkina Faso. Participation à l'École d'été qui a suivi le colloque en 2012. Travail de thèse en cours.

Présentation en 2013 au 18^e colloque du SIFEE à Lomé intitulée « Activités extractives industrielles aurifères et risque économique pour les populations impactées par un projet minier. Étude de cas du Burkina Faso. »

RÉSUMÉ : Depuis les années 2000, le pays voit son activité industrielle dans l'extraction de l'or se développer de manière fulgurante en parallèle de l'activité artisanale aurifère.

En 2010, l'or est devenu le premier produit d'exportation du pays détrônant le coton. Après les leçons tirées de ses expériences passées dans le domaine de l'extraction aurifère (années 1980-1990), le gouvernement burkinabé a doté son pays de nouveaux textes législatifs concernant l'extraction minière. Il a introduit la prise en compte de l'environnement dans tous les projets de forte envergure, notamment miniers, touchant son territoire. Pour cela le processus de l'évaluation environnementale se traduit sur le terrain par l'élaboration d'étude d'impacts lors de la phase exploratoire de projet minier. Cette étude identifie toutes les caractéristiques du territoire prospecté pour l'ouverture d'une mine industrielle à ciel ouvert. Elle détermine les impacts potentiels que l'extraction peut avoir auprès des populations avoisinant la zone d'étude, la faune, flore, sols, etc., et leurs degrés d'importance. Pour finir, des recommandations sont établies pour réduire ou faire disparaître ces impacts. Ce rapport après analyse de la part du Ministère de l'environnement burkinabé permet la validation ou l'invalidation du projet minier. Dans la forme, l'étude d'impact semble être un procédé permettant une meilleure acceptabilité des industries extractives, car il permet de prendre en considération toutes les singularités de la zone du projet tant humaines que physiques.

Sur le terrain, l'étude d'impact est elle un outil efficace dont son application est vérifiable? Permet-elle une meilleure entente entre les différentes parties prenantes, notamment les populations concernées par le projet minier et la société minière? Pour répondre à cela, nous prendrons en considération nos résultats obtenus lors de nos différents terrains réalisés au Burkina dans le cadre de notre thèse.